

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 NOVEMBRE 2020 à 18 H 30

Présents : M. **LÉTOFFÉ** Jean-Guy, Mme **BALITOUT** Hélène, M. **CALMELS** Daniel, Mme **KONATE MARTIN** Catherine, M. **BELLOT** Patrice, Mme **BLONDEAU** Isabelle, M. **CARRASCO** José, Mme **BILLOIR** Suzanne, M. **BONNETON** André, Mme **FRETE** Thérèse, Mme **CARVALHO** Michèle, Mme **PIENS** Antonella, M. **COPPIN** Franck, M. **LERICHE** Bruno, M. **LANCIEN** Yves, M. **CARON** Joël, M. **CANTRAINE** Hervé, Mme **GONIN** Sabrina, Mme **COULON** Nadège, Mme **DOGIMONT** Laurette, M. **POTET** Patrick, M. **HARDY** Gilles, Mme **CHARLET** Valérie.

Excusés : M. **GILLOT** Jean-Pierre, M. **LAMY** Gérard, Mme **TIRROLLOY** Carole, Mme **GROSCAUX** Marina.

Pouvoirs : M. **GILLOT** Jean-Pierre à M. **BELLOT** Patrice, M. **LAMY** Gérard à M. **LÉTOFFÉ** Jean-Guy, Mme **TIRROLLOY** Carole à Mme **PIENS** Antonella, Mme **GROSCAUX** Marina à M. **POTET** Patrick.

Secrétaire de séance : Mme **GONIN** Sabrina.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 07 septembre dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur d'Histoire-Géographie assassiné le 16 octobre dernier à l'âge de 47 ans et aux victimes de l'attentat de Nice du 29 octobre dernier où trois personnes ont perdu la vie en la Basilique Notre-Dame-de-l'Assomption.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'ajourner les points 41 et 42 de l'ordre du jour ; les services des domaines n'ayant pas encore transmis les informations nécessaires à la prise de délibération. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection, la réunion peut donc commencer.

Décisions prises en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal du 08/06/2020 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2020-097	Mr et Mme PUGET	AK 61	512 m ²
2020-098	Mr VERMONT	AK 187	596 m ²
2020-110	Mr RIFFAUT	AC 79	593 m ²
2020-111	Mme KMIEC	AI 295	574 m ²
2020-112	Mr SALA	AC 301	144 m ²
2020-113	Mr DESTALMINIL et Mme PELLETIER	AH 18	607 m ²
2020-114	OPAC	AC 259	143 m ²
2020-115	OPAC	AC 315	144 m ²
2020-116	Consorts VIEILLE	BD 119	868 m ²
2020-117	Mr et Mme MOUKNI	AD 532	237 m ²
2020-118	OPAC	AH 151	202 m ²
		AH 161	16 m ²
		AH 159	16 m ²
2020-119	Mr CALICIS	BC 86	849 m ²
2020-120	Mr CHORON	AH 62	1 722 m ²
2020-121	Mr ROULLIN	AI 166	779 m ²
2020-122	Mr BOCQUET	BI 156	387 m ²
2020-123	Mr ROBILLARD	AI 32	505 m ²
2020-124	Consorts LEFEVRE	AI 29	517 m ²
		AI 30	268 m ²

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : M. LÉTOFFÉ

1 – Désignation d'un correspondant défense – Délibération

Conformément à la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001, il convient de désigner un correspondant défense. M. CALMELS Daniel propose sa candidature.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

2 – Trophée de la ville 2020 – Propositions – Information

Le trophée a été mis en place en 1990, il sera demandé des propositions pour le choix de l'année 2020.

"Le Trophée de la Ville de RIBECOURT-DRESLINCOURT" est destiné à récompenser chaque année l'association qui, au cours de l'année passée, aura le plus contribué au développement de la vie associative par son allant, son organisation, son essor, son expression à l'extérieur et qui aura ainsi contribué à faire connaître encore plus notre ville.

Toutes associations locales répertoriées comme telles sont parties prenantes quelle que soit leur nature : sportives, musicales, culturelles, d'expression corporelle, environnement, de quartier, écologie, d'animation culturelle etc...

Le Trophée personnalisé par un ouvrage d'art sera attribué chaque année à l'occasion des vœux du Maire. Il restera la propriété de l'association désignée, pendant 1 an.

Parallèlement, cette association recevra une coupe de la Ville qui restera sa propriété pour pérenniser le souvenir de la remise du Trophée.

Une subvention sera inscrite au Budget Primitif. Elle était de 223 € l'année précédente.

Palmarès :

1989 : La Résonnante	2000 : Tennis de table	2011 : Club Volley Ball
1990 : Club Léo Lagrange	2001 : Club de Pétanque	2012 : Club Gym Tonic
1991 : Cyclos du Saussoy	2002 : Sté Chasse Dreslincourt	2013 : Club QI GONG ZEN
1992 : USR Football	2003 : Restos du Coeur	2014 : Ribécourt Escalade Montagne
1993 : Club Zamattio	2004 : Club de Judo	2015 : Ass Palettes et Pinceaux
1994 : USR Volley Ball	2005 : Club de tennis	2016 : La Résonnante
1995 : Comité des Cheveux Blancs	2006 : Club de boxe française	2017 : Club Zamattio
1996 : Club Karaté Shotokan	2007 : Club Aéromodélisme	2018 : Les amis de l'école
1997 : Diabolo Flip Fléchettes	2008 : U.S.R. Football	J.Hochet
1998 : La Boule Ferrée	2009 : Club Aikido Bujin Kan	2019 : Fèves Collector et Plus
1999 : Amicale de la Grérie	2010 : Club Badminton	

M. LÉTOFFÉ demande donc aux membres de l'Assemblée de faire leurs propositions pour la prochaine réunion du Conseil.

3 - Commission intercommunale d'aménagement foncier - Election des propriétaires - Délibération

Dans son courrier du 31/07/2020, Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise invite M. le Maire à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires appelés à siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier. Cette commission intercommunale regroupe les communes de CHIRY-OURSCAMP, PASSEL, PIMPRESZ et RIBECOURT-DRESLINCOURT.

Conformément à l'article L121-4 chaque commune est représentée au sein de la commission intercommunale par le Maire ou l'un des conseillers municipaux désignés par lui. Aussi, il a désigné Monsieur André BONNETON pour assurer cette fonction.

De même la Chambre d'agriculture a procédé à la désignation de 3 exploitants par commune (2 titulaires et 1 suppléant).

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 30/10/2020, soit plus de quinze jours avant l'élection et sur le site internet de la mairie de Ribécourt-Dreslincourt, le 02/11/2020.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Félix CAUCHE : titulaire
- Monsieur Gilles FANEN : titulaire
- Madame Yvette VATAN : suppléant

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

4 - Avis enquête publique Canal Seine Nord Europe - Délibération

Le projet du canal Seine-Nord-Europe (CNSE) consiste à réaliser une liaison fluviale à grand gabarit permettant de relier l'Oise, à hauteur de Compiègne, au canal Dunkerque-Escaut à hauteur de Cambrai. D'une longueur d'environ 107 KM, le CNSE s'étendra sur quatre départements situés en région Hauts de France : l'Oise, la Somme, le Pas de Calais et le Nord.

L'enquête publique vise à solliciter une autorisation environnementale, au titre des articles L 181-1 et L181-2 du code de l'environnement La demande porte sur le premier tronçon du projet du canal Seine-Nord-Europe, tronçon qui s'étend entre Compiègne et Passel et qui correspond au 18,6 premiers kilomètres de l'infrastructure (secteur1).

Cette enquête s'est déroulée du 05/10/2020 au 05/11/2020.

Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur le dossier.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

5 – Fusion ADTO/SAO - Délibération

Face à la fusion prochaine des deux sociétés ADTO et SAO, et afin que la Commune prenne part au vote lors des assemblées générales extraordinaires en décembre prochain, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du dispositif de fusion et de confirmer, autant que de besoin, ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, comme suit :

M. Jean-Guy LÉTOFFÉ, ayant pour suppléant M. Gérard LAMY pour les assemblées générales,
M. Jean-Guy LÉTOFFÉ, ayant pour suppléant M. Gérard LAMY pour les assemblées spéciales,
M. LÉTOFFÉ Jean-Guy en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

6 – Modification des statuts du SIAEP de la Belle Anne - Délibération

Lors de sa réunion du 31 juillet dernier, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Belle-Anne a voté de nouveaux statuts. La délibération nous a été transmise depuis le conseil de septembre.

M. LÉTOFFÉ informe l'assemblée que depuis 1984, les 3 communes du SIAEP travaillaient dans de bonnes conditions mais lors de l'élection du Président et des Vice-Président la Commune de Ribécourt-Dreslincourt a été mise à l'index en n'obtenant aucun siège alors qu'elle représente la majorité des abonnés.

M. LÉTOFFÉ propose donc que le nombre de délégués de chaque commune soit proportionnel au nombre d'abonnés ?

M. POTET précise qu'il a assisté à la réunion en tant qu'invité puisqu'il n'a pas été reconduit dans ses fonctions au SIAEP et qu'il estime que l'élection des Présidents et Vice-Présidents s'est déroulée selon la procédure habituelle même si Ribécourt-Dreslincourt se retrouve sans élu dans l'exécutif syndical.

M. LÉTOFFÉ regrette que le vote ait été le résultat de manœuvres politiques et qu'en l'espèce, Monsieur POTET n'ait pas travaillé pour défendre la place de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt.

Ceci étant précisé le Maire clôt le débat et invite les Conseillers à voter pour le refus d'adoption des statuts dudit syndicat.

VOTE = 25 voix POUR (majorité) 2 Abstentions

II – FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : Mme BALITOUT

PERSONNEL

7 - Indemnités de gardiennage des églises communales - Délibération

Le montant de l'indemnité allouée aux préposés du gardiennage des églises communales est revalorisé tous les ans par circulaire. Néanmoins, comme l'année passée, il peut être décidé pour cette année le maintien du montant fixé l'année précédente.

Le plafond indemnitaire applicable pour l'année 2020 est ainsi fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

VOTE = 26 voix POUR (majorité) 1 Abstention

8 - Prime annuelle du personnel communal - Délibération

La prime annuelle attribuée au personnel communal pour un emploi à temps complet était de 791,21 € en 2020. En application de la législation, elle ne bénéficie plus, depuis 1998, d'un pourcentage annuel d'augmentation.

Il est proposé de la renouveler pour l'année 2021.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

9 - Avancement de grades : créations et suppressions de postes - Délibération

Suite aux avancements de grade, il conviendrait de créer les postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2020 :

Créations :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 19 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

10 - Modalités de maintien et de suppression de toutes les primes et indemnités –

Délibération

Dans le cadre de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, il est impératif de rajouter une clause pour le maintien du régime indemnitaire pour les agents placés en arrêt maladie ou placés en Autorisation Spéciale d'Absence pour cause de COVID19 ou tout autre pandémie qui pourrait survenir.

Par ailleurs, étant donné que le RIFSEEP a été désormais créé pour la majeure partie de nos cadres d'emplois, il est nécessaire de mettre à jour dans la délibération la liste des primes concernées par le maintien du régime indemnitaire.

En effet la majeure partie des primes n'existent plus et ont été remplacées par l'IFSE.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

11 – Adhésion au service « aide au recrutement CDG 60 » - Délibération

Face aux difficultés pour recruter un nouveau Directeur des Services Techniques, et après l'échec de la campagne de publicité opérée dans la presse spécialisée, il apparaît pertinent de contractualiser avec le Centre de Gestion de l'Oise qui propose une prestation de recrutement « clef en mains » pour des postes à technicité particulière. Cette prestation s'étend de la définition des besoins, aux phases plus techniques comme l'analyse des candidatures et l'aide à la décision sur des critères objectifs.

La prestation complète se monte à 3500 euros soit la moitié du tarif demandé par un cabinet privé. Devant les difficultés quotidiennes rencontrées par l'absence d'un DST, il semble pertinent d'engager cette démarche pour aboutir au plus vite sur un recrutement adéquat.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

12 – Mise en place d'une expérimentation sur le télétravail - Délibération

En mars dernier, nous avons été contraints, pour les postes le permettant, de mettre en place de façon temporaire une « forme de télétravail » pour permettre la continuité du service avec les contraintes du confinement. Or cette dernière s'est opérée sans véritable anticipation ni cadrage préalable et il apparaît, devant la recrudescence du virus et les risques d'un nouveau confinement (sans oublier la mise en place d'un nouvel état d'urgence sanitaire), de prévoir à titre expérimental la mise en place d'une réelle procédure de télétravail.

Cette dernière devra prendre en compte à la fois les dispositions réglementaires en vigueur, les questions techniques, et les contraintes de fonctionnement des services communaux. Une enquête a été réalisée auprès des chefs de services et quelques pistes ont été arrêtées. Nous aurons l'occasion de les évoquer en séance. Cette expérimentation sera, dans un premier temps, limitée à la fin de l'état d'urgence sanitaire et fera l'objet d'une évaluation pour apprécier les possibilités de son éventuelle reconduction.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

FINANCES

13 - Décision modificative n°01 – Budget communal - Délibération

Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour redresser certains postes.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
21312	OP422/PERI / Stores périscolaire	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	Non prévu au BP
21312	Clôture école A. Briand + portail (modification suite au covid, permettant la distanciation des personnes)	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	Non prévu au BP
21578	OP118/R4 / Relevage frontal tracteur	0,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €	Non prévu au BP
2182	OP118/R4 / Tracteur remplacement ferrari	32 600,00 €	4 100,00 €	36 700,00 €	Plus élevé que prévu
2183	AG5 / Platines RFID Médiathèque	0,00 €	900,00 €	900,00 €	Transfert crédits du 60632
2183	112/E9 / PC portable école A. Briand	0,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	Transfert crédits du 6067
2183	OP110/AG1 / Tablettes élus	11 000,00 €	1 700,00 €	12 700,00 €	Plus élevé que prévu
2183	OP110/AG1 / mobilier salle de réunion mairie	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Non prévu au BP
2188	OP122/POL/ Caméra piétons PM	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Non prévu au BP
2188	Jeux garderie multi-accueil / remplacement jeux cassés	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Non prévu au BP
2188	Vitrines médiathèque	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Transfert crédits du 60632
2188	Lecteur de plaque immatriculation	0,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	Non prévu au BP
			58 000,00 €		

RECETTES

Article	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
1311	OP354/V92 / subvention Etat vidéoprotection	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Non prévu au BP
021	Virement de la section de fonctionnement	413 137,00 €	48 000,00 €	461 137,00 €	
			58 000,00 €		

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
6042	AG1 / Détection et géoréférencement du réseau EP	23 600,00 €	10 600,00 €	34 200,00 €	Plus élevé que prévu
611	AG9 / Entretien maison médicale	4 160,00 €	9 000,00 €	13 160,00 €	Plus élevé que prévu
615221	AG1 / Entretien bâtiments publics - Nettoyage CCAS	0,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €	Modification imputation
615228	AG1 / Entretien autres bâtiments - Nettoyage CCAS	9 600,00 €	-9 600,00 €	0,00 €	Modification imputation
60632	AG5 / aménagement Médiathèque	10 000,00 €	-2 400,00 €	7 600,00 €	Transfert crédits au 2183 et 2188
6067	E1 / Fournitures scolaires	14 094,00 €	-1 100,00 €	12 994,00 €	Transfert crédits au 2183
6531	AG1 / Indemnités élus	115 269,00 €	3 000,00 €	118 269,00 €	Plus élevé que prévu
6534	AG1 / Cotisation sécurité sociale élus	10 515,00 €	1 090,00 €	11 605,00 €	Plus élevé que prévu
023	Virement à la section d'investissement	413 137,00 €	48 000,00 €	461 137,00 €	
			68 190,00 €		

RECETTES

Article	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
70311	CI / concession cimetièrre	1 000,00 €	1 800,00 €	2 800,00 €	Plus élevé que prévu
7336	AG1 / Droits de place	5 000,00 €	-4 800,00 €	200,00 €	Annulation manifestations
7368	AG1 / Taxe locale pour la publicité extérieure	18 000,00 €	-18 000,00 €	0,00 €	Exonération pour 2020
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	39 000,00 €	10 764,00 €	49 764,00 €	Plus élevé que prévu
748311	Compensation pertes de bases CET	50 000,00 €	78 426,00 €	128 426,00 €	Plus élevé que prévu
			68 190,00 €		

M. LÉTOFFÉ précise que le système de lecture des plaques vient implémenter le dispositif de vidéo surveillance qui a été déployé sur la Commune et qui a déjà obtenu de premiers résultats encourageants.

M. POTET interroge Monsieur le Maire sur le nombre et les endroits où ont été installées les caméras de vidéo protection sur la Commune. Il souhaite connaître la répartition entre Ribécourt et Dreslincourt.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur POTET qu'il faisait partie de l'ancien Conseil et qu'il connaît déjà ces éléments.

M. POTET s'interroge sur la raison pour laquelle il y en a pour l'instant si peu sur Dreslincourt. Monsieur le Maire précise que ces caméras ont été installées à des endroits stratégiques de la Commune ou dans l'axe principal des voies d'accès à la Commune au titre d'une première tranche. Qu'il ne faut pas faire de différences entre Ribécourt et Dreslincourt et qu'un programme complet de deux autres tranches est prévu sur le territoire communal dans son ensemble. Les endroits ont été déterminés grâce à un travail conjoint entre la préfecture, la gendarmerie et la police municipale. Contester leur emplacement reviendrait à remettre en cause un travail de professionnels.

M. POTET interroge le Maire sur le délai de déploiement des nouvelles tranches.

Monsieur le Maire indique que le programme continuera sur le mandat et qu'il faut au préalable monter un dossier technique pour solliciter à la fois une subvention du département et anticiper les raccordements électriques, data et les infrastructures à réaliser (points d'ancrage, poteaux, etc...).

VOTE = 25 voix POUR (majorité) 2 Abstentions

14 - Cotisations et adhésions 2021 - Délibération

ORGANISMES	2020	Prévu non versé	2021
SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS	50,00 €		60,00 €
AMARIS (Assoc. Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs)	469,20 €		500,00 €
Conseil national des villes et villages fleuris	225,00 €		250,00 €
ADICO	2 528,40 €		2 700,00 €
A.N.C.G.V.M. (ASSOC. CROIX DE GUERRE)	50,00 €		60,00 €
A.P.V.F Petites Villes de France	422,83 €		450,00 €
CAP'OISE (CENTRALE D'ACHAT PUBLIC)	120,00 €		150,00 €
ADTO	4 497,60 €		4 700,00 €
Syndicat d'énergie de l'Oise	612,85 €		700,00 €
Provision	76,12 €		430,00 €
TOTAL	9 052,00 €	0,00 €	10 000,00 €
		9 052,00 €	

Nous n'avons pas encore reçu d'appel à cotisation ou adhésion. L'ensemble des montants est estimatif.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

15 - Redevance d'occupation du domaine public 2020 – SER/RTE - Délibération

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) doit être fixé. Celui-ci est plafonné et se calcule en fonction du recensement de la population publié par l'INSEE.

Il est proposé :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2020 soit 3 922 habitants ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret n° 2002-406, en y appliquant le taux de valorisation de 38,85 % ;

Le montant de la redevance pour l'année 2020 serait de 701 €.

Celui-ci sera partagé entre les différents propriétaires : R.T.E (Réseau de Transport d'Electricité) et S.E.R (Société d'Electricité Régionale) au prorata de leur longueur de réseau électrique.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

16 - Convention d'assistance TLPE 2021-2023 - Délibération

Notre convention pour le suivi et la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avec la société REFPAC arrive à terme le 31 décembre 2020.

Les sociétés REFPAC et CTR ont été consultées.

CTR a fait l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant de cette prestation s'élève 3 200€ HT pour un an renouvelable 2 fois.

Cette convention contient les prestations suivantes :

- Recensement des dispositifs publicitaires situés sur notre territoire,
- Mise à disposition d'un logiciel de gestion de la TLPE et mise à jour des données,
- Assistance et suivi de la réglementation.
- L'envoi et la réception des courriers,
- La gestion des contestations,
- La préparation des factures,
- L'envoi des éléments pour les titres.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

17 - Tarifs 2021 – droits de place - Délibération

Il est proposé de porter la hausse des tarifs communaux de 1 % dans leur ensemble. Certains tarifs sont arrondis pour faciliter la gestion des régies par les différents services.

Désignation	Tarifs 2020	Tarifs 2021 +1%
<u>Droits de place sur les places publiques :</u>		
- Fête Foraine avril		
· fête foraine : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	Gratuit	Gratuit
· manège circulaire, forfait	Gratuit	Gratuit
· manège autre	Gratuit	Gratuit
· branchements : forfait semaine, (donne accès aux compteurs eau et électricité)	26 €	26 €
- Fête Foraine juin		
- Fête Foraine octobre		
· fête foraine : le mètre linéaire (stand, tir à la carabine, confiserie, loterie)	2,02 €	2,04 €
· manège circulaire, forfait	63,09+(0,81 x diamètre)	63,72+(0,82 x diamètre)
· manège autre	63,09+(0,81 x diamètre)	63,72+(0,82 x diamètre)
· branchements : forfait semaine, (donne accès aux compteurs eau et électricité)	26 €	26 €
- caravane ou habitation mobile : forfait	26 €	26 €
- camion d'outillage ou assimilé : forfait	26 €	26 €
- cirque :		
- moins de 20 m de diamètre (par semaine avec branchements eau, électricité et consommation).	129 €	131 €
- 20 m de diamètre et plus (dito)	259 €	261 €
- Brocante d'octobre, le mètre linéaire		
· extérieurs	3,50 €	3,50 €
· professionnels	5,00 €	5,00 €
· habitants de la commune	2,50 €	2,50 €
- Marché de Noël, la table	10,00 €	10,00 €
- Fête du jardin		
le mètre linéaire	7,00 €	7,00 €

Il est proposé de ne pas faire subir d'augmentation aux tarifs de la brocante, du marché de Noël et de la fête du jardin.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

18 - Tarifs 2021 – cimetières – Délibération

Il n'y a pas d'augmentation concernant le colombarium, le tarif étant basé sur le coût de revient.

Désignation	Tarifs 2020	Tarifs 2021 / +1%
<u>Concessions pour 50 ans</u>	455 €	459 €
30 ans	296 €	299 €
15 ans	159 €	161 €
<u>Colombarium 30 ans</u>	874 €	874 €
<u>Prestations diverses</u>		
· ouverture, fermeture	67 €	68 €
· plaque (non gravée)	71 €	72 €
· jardin du souvenir	66 €	67 €
· case d'attente commune	45 €	45 €
· caveau – la place	493 €	497 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

19 - Tarifs 2021 – location des salles communales - Délibération

TARIFS 2021 DE LOCATION DE LA SALLE 10 X 15 DU CENTRE YVES MONTAND

CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES <small>(23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat</small>	ARBRES DE Noël	REPAS <small>(23 H maxi) sans cuisine</small>	LOTO	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR <small>(6 h maxi)</small>	REUNIONS	EXPOS SALONS	FORMATIONS	SPECTACLES
* Associations de la Commune	378 €	Gratuit	250 €	187 €	145 €	123 €	Gratuit			
CC2V spectacles culturels										
CE et entreprises de la Commune	420 €	420 €	420 €	250 €	229 €	187 €	Gratuit			
Associations et entreprises extérieures	1 025 €	526 €	1 025 €	1 025 €	545 €	503 €	586 €	311 €		
Organismes de formation									211 €	
Particuliers de la Commune	/	/	250 €	/	/	207 €	122 €	/		
Autres particuliers	/	/	1 025 €	/	/	618 €	575 €	/		

Le prix de la location est divisé par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 h 00 au Samedi 9 h 00

Suppléments :
Cuisine =

64 €

Installation la veille (2 h 00) : 33 € pour RIBECOURT et les extérieurs

Arrhes à exiger pour toutes les salles = 50 % * ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons

TARIFS 2021 DE LOCATION DES SALLES 35 X 20 ET 10 X 8 DU CENTRE YVES MONTAND

SALLE 35 X 20

CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat	ARBRES DE Noël	REPAS (23 H maxi) sans cuisine	LOT O	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EXPOS SALONS	FORMATIONS	SPECTACLES
*Associations de la Commune	420 €	gratuit	336 €	207 €	170 €	207 €	gratuit	gratuit		
CC2V spectacles culturels C.E et entreprises de la Commune	526 €	526 €	461 €	315 €	207 €	250 €	gratuit	gratuit		

Le prix de la location est divisée par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 H au Samedi 9 H.

Supplément CUISINE : 124 €

Installation la veille (2 h 00) :

33 €

pour RIBECOURT et les extérieurs

Possibilité utilisation SONO

218 €

supplément si fonctionnement par un agent communal : 23 €

<u>SALLE 15 X 15</u>	N'est louée qu'à titre exceptionnel sur proposition du Comité de Gestion et par décision du Maire prise en vertu de l'article L. 2122.22 du C.G.C.T.
-----------------------------	--

SALLE 10 X 08

Associations de la Commune	124 €	107 €	169 €	107 €	107 €	124 €	gratuit			
Comité d'Etablissement commune	169 €	157 €	207 €	169 €	157 €	169 €	gratuit			
C.E. et Associations extérieures	409 €	207 €	409 €	261 €	261 €	238 €	117 €			
Particuliers de la commune	pas prévu	pas prévu	169 €	0 €	pas prévu	124 €	64 €			
Autres particuliers	pas prévu	pas prévu	422 €	0 €	pas prévu	409 €	204 €			
Organismes de formation										124 €

Installation la veille (2 h 00) :

33 €

pour RIBECOURT et les extérieurs

Arrhes à exiger pour toutes les salles = 50 % * ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons

(cela s'applique soit pour la 35X20 ou la salle Baticle°

Supplément CUISINE :

64 €

Utilisation des nappes : 12 € / nappe seront facturés

Salle 173, rue de Paris

Organismes de formation	Journée
Tout organisme	101 €

TARIFS 2021 LOCATION DE LA SALLE MAURICE BATICLE

Salle 126 m² - 8,67 x 14,56

CATEGORIE D'UTILISATEURS	BALS SOIREES (23 H maxi) dits privés et sur invitation obligat	ARBRES DE Noël	REPAS (23 H maxi) sans cuisine	LOTO	CONCOURS DE BELOTE	VIN D'HONNEUR (6 h maxi)	REUNIONS	EXPOS SALONS	FORMATIONS	SPECTACLES
* Associations de la Commune	378 €	Gratuit	250 €	187 €	145 €	123 €	Gratuit			
CC2V spectacles culturels CE et entreprises de la Commune	420 €	420 €	420 €	250 €	229 €	187 €	Gratuit			
Associations et entreprises extérieures	1 025 €	526 €	1 025 €	1 025 €	545 €	503 €	586 €	311 €		
Organismes de formation									211 €	
Particuliers de la Commune	/	/	250 €	/	/	207 €	122 €	/		
Autres particuliers	/	/	1 025 €	/	/	618 €	575 €	/		

Le prix de la location est divisé par 2 lorsque la salle est utilisée du Vendredi 18 h 00 au Samedi 9 h 00

Suppléments :
Cuisine =

64 €

Installation la veille (2 h 00) :

33 €

pour RIBECOURT et les extérieurs

Salle 6 x 4

Associations de la Commune Comité d'établissement CE et Associations extérieures Organismes de formation	Supplément de 44 € lorsque cette petite salle sera louée avec la grande.		
Particuliers de la Commune Autres particuliers	Hormis ce cas, gratuité totale.		101 €

Arrhes à exiger pour la salle = 50 % * Ces associations peuvent bénéficier d'une location de salle gratuite/an pour une manifestation publique avec débit de boissons

(cela s'applique soit pour la 35x20 soit pour la salle Baticle)

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

20 - Tarifs 2021 – prêt de matériel - Délibération

Désignation	Tarifs 2020	Tarifs 2021 / +1%
Table	8,1 €	8,1 €
Banc	2,4 €	2,4 €
Chaise	0,6 €	0,6 €
Barnum	22,9 €	23,1 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

21 - Tarifs 2021 – info locale - Délibération

En raison de la situation économique, il n'est pas prévu d'augmentation pour les tarifs de "l'info locale" 2021.

Taille des encarts	Tarifs 2020	Tarifs 2021
1/8 page	103 €	103 €
1/4 page	187 €	187 €
1/2 page	250 €	250 €
1 page	378 €	378 €

Pour les années où 3 parutions sont prévues, les entreprises qui choisiront d'insérer un encart publicitaire dans chacune de nos revues, le dernier encart publicitaire de l'année sera facturé moitié prix.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

22 - Tarifs 2021 – médiathèque - Délibération

	Tarifs réduits	Adultes	
Sur présentation des pièces justificatives inhérentes à la situation	- <u>Tarif jeunesse</u> : jeune résidant à Ribécourt-Dreslincourt de moins de 16 ans - <u>jeune résidant à Ribécourt-Dreslincourt</u> : de 16 à 25 ans si sans emploi ou apprenti ou salarié non imposable ou étudiant - <u>jeune résidant hors Ribécourt-Dreslincourt dont un membre du foyer travaille sur la commune</u> - <u>adulte demandeur d'emploi ou handicapé ou non imposable résidant à Ribécourt-Dreslincourt</u>	- résidant à Ribécourt-Dreslincourt - adulte résidant hors Ribécourt-Dreslincourt dont un membre du foyer travaille à Ribécourt-Dreslincourt	Adulte résidant hors Ribécourt-Dreslincourt
Adhésion livres	1,00 €	5,00 €	7,50 €
Adhésion livres et multimédia	2,00 €	10,00 €	14,50 €
Vente de livre		0,50 €	
Rachat cartes perdues ou détériorées		5.00 €	
Coût copie et impression A4 noir et blanc		0.20 €	
Coût copie et impression A3 noir et blanc		0.40 €	
Coût copie et impression A4 couleur		0.40 €	
Coût copie et impression A3 couleur		0.80 €	

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

23 - Tarifs 2021 – manifestations culturelles - Délibération

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des manifestations culturelles.

<u>Tarifs des boissons et restauration pour les manifestations organisées par les affaires culturelles</u>	Tarifs 2020	Tarifs 2021
. boissons	1,50 €	1,50 €
. Boissons non alcoolisées au verre	0,50 €	0,50 €
. bière pression	2,50 €	2,50 €
. bouteille d'eau 33 cl	0,50 €	0,50 €
. café	1,00 €	1,00 €
. vin chaud	1,00 €	1,00 €
. chocolat	1,00 €	1,00 €
. verre de vin rosé, rouge ou blanc	1,00 €	1,00 €
. coupe de champagne	3,00 €	3,00 €
. bouteille de vin rosé, rouge ou blanc	6,00 €	6,00 €
. bouteille de champagne	20,00 €	20,00 €
. barquette frites	2,00 €	2,00 €
. barquette frites avec 1 saucisse ou 1 merguez	3,00 €	3,00 €
. américain avec saucisse ou merguez	3,50 €	3,50 €
. sandwich saucisse, merguez	2,00 €	2,00 €
. supplément saucisse ou merguez	0,50 €	0,50 €
. repas 14 juillet (boisson non comprise, entrée, plat principal, fromage, dessert)	10,00 €	10,00 €
. repas enfant 14 juillet (entrée, chipolata ou merguez frites, dessert)	5,00 €	5,00 €
. moules frites, fromage	10,00 €	10,00 €
. frites saucisses, fromage	5,00 €	5,00 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

24 - Participation CC2V frais de fonctionnement de la salle L. Paul – année 2018 - Délibération

La participation de la CC2 V aux frais de fonctionnement de la salle L. Paul pour l'année 2018 a été votée au Conseil Municipal du 21 octobre 2019. La délibération contenait des erreurs. Il est donc nécessaire de la voter de nouveau.

La Communauté de Commune des Deux Vallées participe aux frais de fonctionnement de la salle L. Paul. Pour l'année 2018, ces frais se montent à 143 925 €.

La participation de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour l'année civile 2018 au titre de la mise à disposition de la Salle Laurent PAUL au Collège de Marly est de :

$$\begin{array}{r} 143\,925\text{ € X }33\text{ H} \\ \hline \phantom{143\,925\text{ € X }33\text{ H}} - 7\,145.10\text{ €} = 53\,746\text{ €} \\ \phantom{143\,925\text{ € X }33\text{ H}} 78\text{ H} \end{array}$$

Compte-tenu du titre de recette de 42 513 € émis sur l'exercice 2018 à titre d'acompte, le solde de 11 233 € devra être recouvré.

Au titre de 2019, un acompte de 80 %, soit 42 997€ devra être recouvré.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

IV – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Rapporteur : Mme BLONDEAU

28 - Rapport annuel déchets ménagers 2019 - Délibération

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Présenté au Conseil de Communauté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres de la Communauté de Communes des deux Vallées à leur Conseil Municipal. Mme BLONDEAU expose donc aux membres du Conseil Municipal ledit rapport.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier, et elles sont destinées à mieux évaluer la qualité du service rendu :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collectes proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposées ;
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, etc.), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal et ce dernier doit prendre acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, présenté par la CC2V, pour l'exercice 2019.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

V – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

29 - Effectifs des écoles rentrée 2020 – Information

Concernant les écoles maternelles et primaires confondues, l'école Hubert Michel (directrice Mme DUTOIT) compte pour cette nouvelle rentrée 114 élèves, l'école Aristide Briand (directrice Mme FOUQUET) 153 élèves dont 11 en classe ULIS et l'école Jean Hochet (directrice Mme KOUAMÉ) 89 élèves.

413 élèves sont inscrits au Lycée Professionnel Arthur Rimbaud (Proviseure Mme DUPONT), 458 élèves inscrits au Collège de Marly (Principale Mme GRANDJEAN), 135 lycéens au Lycée Professionnel Horticole (Proviseur M. KABACINSKI) + 20 adultes au CFPPA et 140 à l'UFA.

Quant à l'IMPRO (Directrice Mme GOMES), il compte 33 places.

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021		
CLASSE	PROFESSEUR DES ECOLES	EFFECTIF
PS ₁₀ GS ₁₂	Madame COTTET Claire	22
PS ₇ MS ₁₃	Madame DROLON-GIROT Delphine	20
CP ₁₅ CE ₂ ₁₁	Madame AUTIN Valérie	26
CE ₁ ₁₇ CM ₁ ₄	Madame SENENTE Virginie	21
CM ₁ ₁₀ CM ₂ ₁₅	Mme DUTOIT Lætitia	25
ECOLE H. MICHEL		114
PS ₁₈ MS ₆	Madame ROBERT Mathilde	24
MS ₆ GS ₂₀	Madame DROUVIN Lucie	26
CP	Madame FOUQUET Séverine	23
CE ₁ ₁₉ CE ₂ ₆	Madame CAMIN Aurélie	25
CE ₂ ₈ CM ₁ ₁₉	Madame DOVERGNE Alexandra	27
CM ₁ ₅ CM ₂ ₂₃	Madame DHAUSSY Charlène	28
ULIS	Madame BLONDEL Jeanne	11
ECOLE A. BRIAND		153
PS ₉ MS ₇	Madame RIFF Nadine	16
MS ₆ GS ₁₃	Madame LE MOUËL Marie-laure	19
CP ₁₂ CE ₁ ₆	Madame GODARD	18
CE ₂ ₁₄	Madame ARMAND Brigitte	14
CM ₁ ₁₁ CM ₂ ₁₁	Madame KOUAMÉ Élodie	22
ECOLE J. HOCHET		89
TOTAL GENERAL	127 Maternelles 229 Primaires	356
L.P.A. Rimbaud	413 élèves	Mme DUPONT Emmanuelle
Collège de Marly	458 élèves	Mme GRANDJEAN Marie-Pierre
LP Horticole	(CFPPA 20 adultes – UFA 140 élèves évolutif (M.) (LP Proviseur M. KABACINSKI Pierre 135 élèves)	
Impro	33 élèves	GOMES Jacqueline
RASED 03 44 76 73 50	Mme DRAPIER Karine Enseignante spécialisée	Mme MARCHAL Sylvie enseignante spécialisée Mme BOUQUET Christine

Les directrices ont proposé les dates suivantes pour les conseils d'écoles :

Ecole Jean Hochet : Jour de décharge le mardi

- Mardi 17 Novembre 2020 : annulé
- Mardi 09 Mars 2021
- Mardi 22 Juin 2021

Ecole Hubert Michel : Jour de décharge le lundi

- Mardi 03 Novembre 2020 : annulé
- Mardi 16 Février 2021
- Mardi 15 Juin 2021

Ecole A. BRIAND : Jour de décharge le mardi

- Mardi 10 Novembre 2020 : annulé
- Mardi 23 Mars 2021
- Mardi 08 Juin 2021

30 - Créneaux sportifs, piscine et médiathèque – Information

Comme chaque année, il a été établi un planning annuel des salles Yves Montand, Maurice Baticle et de la médiathèque pour le bon fonctionnement des structures en collaboration avec les différents établissements scolaires et associations.

SAISON 2020/2021 : CENTRE YVES MONTAND SALLE 15 X 15																																				
JOURS	8 H 45	9 H 00	9 h 15	9 h 30	10 H 00	10 H 15	10 h 30	11 H 00	11 H 15	11 H 30	11 H 45	13 H 45	14 H 15	14 H 35	15 H 15	15 H 45	16 H 30	17 H 00	17 H 30	18 H 00	18 H 15	18 H 45	19 H 00	19 H 30	20 H 00	20 H 15	20 h 30	21 H 00	21 H 30	22 H 00						
LUNDI												HM / JH	JH																							
MARDI													JH / AB	AB																						
MERCREDI																																				
JEUDI			AB														collège 19/11 03/12 17/12 14/01																			
VENDREDI			HM																																	
SAMEDI																																				
DIMANCHE																																				
*QI GONG																																				

(1 fois par mois)

SAISON 2020/2021 : CENTRE YVES MONTAND 35 X 20																							
JOURS	8 H 45	9 H 00	9 H 35	10 H 00	10 h.15	11 H 00	11 H 15	12 H 00	12 H 30	13 H 45	14 H 00	14 H 30	15 H 00	15 H 30	16 H 00	16 H 15	17 H 00	18 H 00	19 H 00	19 H 45	20 H 00	20 H 30	20 H 45
LUNDI										JH/HM													RAS
MARDI	ALPA									JH / AB										RAS			
MERCREDI				RAS															GYM TONIC				
JEUDI	AB									HM	JH											RAS	
VENDREDI	HM																						

SAISON 2020/2021 : SALLE MAURICE BATICLE																				
JOURS	9H00	9H30	10H30	11H00	12H00	12H30	13H45	14H00	14H30	15H00	15H45	16H00	16H30	17H15	18H15	19H00	20H00	21H00	22H00	
LUNDI																				
MARDI		JH																		
MERCREDI			9h15-10h15																	
JEUDI		JH																		
VENDREDI																				

Piscine de Noyon

Du 14/09 au 18/12/2020				
Jour	Temps dans l'eau	Ecole concernée	Départ RD	Retour RD
lundi	9h05 à 9h50	Aristide Briand	8h35/40	10h30

Temps de trajet = 15 mn, soit 30 mn A/R

Piscine de Thourotte

Période 1 - Du 15/09 au 11/12/2020

Jour	Temps dans l'eau	Ecole concernée	Départ RD	Retour RD
mardi	9h00 à 9H45	Hubert Michel	8h35/40	10h15
vendredi	9h45 à 10h30	Jean Hochet	9h20/25	11h00

Période 2 - Du 15/12/2020 au 26/03/2021

Jour	Temps dans l'eau	Ecole concernée	Départ RD	Retour RD
jeudi	14h00 à 14h45	Hubert Michel	13h35/40	15h15
vendredi	14h45 à 15h30	Aristide Briand	14h20/25	16h00

Période 3 - Du 30/03 au 18/06/2021

Jour	Temps dans l'eau	Ecole concernée	Départ RD	Retour RD
mardi	14h00 à 14h45	Aristide Briand	13h35/40	15h15
jeudi	9h45 à 10h30	Aristide Briand	9h20/25	11h00
vendredi	9h00 à 9H45	Jean Hochet	8h35/40	10h15

Temps de trajet = 10 mn, soit 20 mn A/R

32 - Fournitures scolaires offertes par la CC2V - Information

Les fournitures scolaires offertes par la CC2V à l'attention des collégiens Ribécourtois-Dreslincourtois ont été distribuées le vendredi 28 Août 2020 en Mairie. Au total, 158 colis ont été distribués (151 collégiens fréquentant le Collège de Marly et 7 fréquentant le Collège de Thourotte). 16 jeunes ne sont pas venus les chercher, les fournitures ont donc été restituées à la CC2V.

33 – Participation frais de scolarité d'un enfant – Information

Un enfant de la Commune est scolarisé dans une classe spécialisée à Compiègne ; celle de Ribécourt-Dreslincourt n'étant pas adaptée à son handicap. Les frais de scolarité annuels s'élèvent à 884 €.

34 - Restauration Municipale - Tarifs 2021 - Délibération

Les tarifs de la restauration municipale sont augmentés chaque année de 1 %. Le prix du repas de 2020 était le suivant :

Tarifs 2020			Habitants de la Ville		Habitants extérieurs	
Ressources mensuelles €			1 enfant à charge	2 enfants et +	1 enfants ext	2 enfants
0	à	1072	2,51	1,89	3,13	2,35
1073	à	1181	2,78	2,10	3,41	2,60
1182	à	1287	3,04	2,26	3,76	2,86
1288	à	1394	3,28	2,43	4,06	3,10
1395	à	1499	3,51	2,67	4,37	3,32
1500	à	1606	3,81	2,85	4,71	3,55
1607 et plus			5,06	3,81	6,25	4,78
Réservation tardive			7.40			

La commission a voté une augmentation de 1%, le prix du repas pour 2021 serait comme suit :

Tarifs 2021			Habitants de la Ville		Habitants extérieurs	
Ressources mensuelles €			1 enfant à charge	2 enfants et +	1 enfants ext	2 enfants
0	à	1083	2,53	1,91	3,16	2,37
1084	à	1193	2,81	2,12	3,44	2,63
1194	à	1300	3,07	2,28	3,80	2,89
1301	à	1408	3,31	2,45	4,10	3,13
1409	à	1514	3,54	2,70	4,41	3,35
1515	à	1622	3,85	2,88	4,76	3,58
1623 et plus			5,11	3,85	6,31	4,83
Réservation tardive			7,47			

Le RM se calcule d'après le dernier avis d'imposition (revenus du foyer déclaré divisés par 12 mois)

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

35 - Orientation budgétaire 2021 :

Effectifs prévisionnels rentrée 2021 :

356 enfants (126 maternelles et 230 élémentaires) répartis sur 3 écoles.

Aristide Briand :

Petite section : 17

Moyenne section : 18

Grande section : 12

CP : 20

CE1 : 23

CE2 : 20

CM1 : 14

CM2 : 24

Dont ULIS : 11

Soit 148 élèves dont 101 élémentaires

Hubert Michel :

Petite section : 15

Moyenne section : 17

Grande section : 15

CP : 14

CE1 : 16

CE2 : 17

CM1 : 12

CM2 : 14

Soit 120 élèves dont 73 élémentaires

Jean Hochet :

Petite section : 10

Moyenne section : 9

Grande section : 13

CP : 13

CE1 : 12

CE2 : 6

CM1 : 14

CM2 : 11

Soit 88 élèves dont 56 élémentaires

Budget investissement de 5.15 € par enfant (basé sur les effectifs de 2020-2021) pour

- **Équipement : 5,15 € x 356 enfants = 1833.40 €**

La somme serait répartie dans les écoles suivant leur effectif :

École Aristide Briand : soit 148 x 5.15 € = 762,20 €

École Jean Hochet : soit 88 x 5.15 € = 453,20 €

École Hubert Michel : soit 120 x 5.15 € = 618,00 €

La commission a décidé de poursuivre l'investissement pour les classes primaires, des tableaux blancs interactifs (TBI), (tableau sur lequel il est possible d'afficher le contenu d'un ordinateur et le contrôler directement du tableau à l'aide d'un crayon-souris, et pour certains types de tableaux, avec les doigts), achat de :

3 vidéos projecteurs et 3 ordinateurs portables (8 500 €)

3 tableaux blancs triptyques 120/200 (1800 €)

Prévoir un investissement de 10 300 €

- **Créneaux piscine 2021/2022 :**

Piscine de THOUROTTE 151 séances x 70 € = **10 570 €**

Piscine de NOYON = **1300 €** (46 € / séance)

N'ayant qu'un seul créneau, les écoles font un roulement. En 2020/2021, l'école Aristide Briand a profité du créneau et donc pour l'année scolaire 2021/2022, l'école Jean Hochet profitera de celui-ci.

- **Restaurant Municipal :**

Prévoir pour le montant des repas, 64 000 € environ (marché fournisseur API hors pain condiment...)
La participation des familles est prévue pour environ 50 000 €.

Le transport des enfants au Restaurant Municipal est effectué par une entreprise extérieure TRANSDEV ACARY. Coût de la rotation *d'un car par jour* : **85,45 € H.T.**

- **Spectacle et cinéma de NOEL 2021 :**

Il faudra prévoir 4 000 € pour le spectacle des maternelles / cinéma des élémentaires et le transport et 3 000 € pour les chocolats de Noël.

- **Subventions :**

Effectifs 2020/2021 : 356 enfants

Part principale : voyage scolaire + arbres de Noël de maternelle : **20,20 € X 356 = 7 191,20 €**

Limitation de la contribution familiale - crédit global affecté : **3,03 € X 356 = 1 078,68 €**

Répartition par école :

	A BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	148	120	88	356
Crédits 1^{er} part (20,20 €)	2 989,60 €	2 424 €	1 777,60 €	7 191,20 €
Crédits 2^{ème} part (3,03 €)	448,44 €	363,60 €	266,64 €	1 078,68 €
TOTAUX	3 438,04 €	2 787,60 €	2 044,24 €	8 269,88 €

Crédits fournitures, informatique, communication, reproduction, sécurité :

Fournitures : crédit global affecté **50.50 € x 356 élèves = 17 978,00 €**
 Informatique : crédit global affecté **5.56 € x 356 élèves = 1 979,36 €**
 Communication : crédit global affecté **8.08 € x 356 élèves = 2 876,48 €**
 Abonnement Internet : crédit global affecté **41,11 € x 12 mois x 3 écoles = 1 479.96 €**
 Reproduction : crédits global affecté **2.56 € x 356 élèves = 911,36 €**
 Représente **800** copies par enfant par an à **0.0032 € HT** la copie (le coût copie comprenant la maintenance et le toner) cela représente 5 copies par jour par enfant.

Répartition	A BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	148	120	88	356
Crédits fournitures + informatique 56,06 €	8 296,88 €	6 727,20 €	4933,28 €	19 957,36 €
Communication 8,08 €	1 195,84 €	969,60 €	711,04 €	2 876,48 €
Reproduction 2.56 €	378,88 €	307,20 €	225,28 €	911,36 €
Abonnement Internet	493,32	493,32 €	493,32 €	1 479.96 €
Sécurité PPMS	450,00 €	450,00 €	350,00 €	1 250.00 €
Location photocopieur (Pour info)	541,80 €	541,80 €	541,80 €	1625,40 €

Crédits classe d'adaptation gérés par le RASED situé à Hubert Michel

Adaptation 763 €

Psychologue 2 093 €

Si le montant alloué par établissement est excédentaire le boni sera reversé sur N+1

S'il y a un mali, il sera recouvré sur N+1

Crédits entretien outils informatique : 2000 € pour toutes les écoles pour dépannage ou achat informatique pour toutes les écoles.

Subventions projet pédagogique ou classe de découverte :

Répartition	A. BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	148	120	88	356
Subvention 40 €	5 920 €	4 800 €	3 520 €	14 240 €

VI – CULTURE – JEUNESSE

Rapporteur : Mme BILLOIR

36 - Le marché de Noël - Information

Compte-tenu du contexte actuel, la question de l'organisation du Marché de Noël se pose. En effet, Mme BILLOIR a expliqué lors de la commission réunie le 24 septembre dernier, que les conditions sanitaires ont été renforcées pour toutes manifestations.

Le Marché de Noël se déroulant dans le Centre Yves Montand, il convient d'établir un sens de circulation (pas de croisement possible) et donc de supprimer des allées et des tables (distanciation d'un mètre entre les exposants obligatoire) ce qui entrainerait une diminution de moitié du nombre d'exposants (sans compter que les métiers de bouche et buvette sont prohibés), une entrée et une sortie différente doivent être prévues. Le nombre de visiteurs est limité et une surveillance accrue s'impose puisque tout objet sur stand ayant été manipulé doit être désinfecté.

Mme BILLOIR a rappelé qu'à cela s'ajoute le plan vigipirate, toujours d'actualités puisque Mme La Préfète a mentionné récemment dans un courrier « que la menace terroriste demeurant élevée, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat » »

De plus, pour toutes manifestations, il convient de remplir une « déclaration pour l'organisation d'une manifestation de plus de dix personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public » qui est soumise à autorisation de la préfète.

Dans le cas, où un cluster se développerait sur la Commune, la préfète mettrait cette dernière en quarantaine.

Face aux risques encourus et contraintes sanitaires, les membres de la commission ont décidé d'annuler cette manifestation pour cette année.

37 - Le concert de Noël - Information

Concernant le concert de Noël, celui-ci se déroule en l'église de Ribécourt, lieu clos. Là encore, le problème de distanciation se pose et donc la capacité d'accueil du public. Cela voudrait dire qu'il ne serait possible d'accueillir qu'un nombre restreint de personnes (aucune d'entre elles ne devant être debout) et par conséquent, refuser l'accès à un très grand nombre.

Toujours face aux mêmes risques et contraintes, les membres de la commission ont pris la décision de ne pas organiser celui-ci.

38 - Le goûter des aînés - Information

La question du goûter des aînés est, elle aussi, abordée compte-tenu du contexte. Celui-ci a lieu chaque année au Centre Yves Montand, lieu clos. Comme précisé dans les différentes circulaires, il est interdit de danser et le nombre de personnes est limité. De plus, le public concerné étant un public à risques, la commission décide de ne pas l'organiser cette année.

Mme CHARLET demande s'il ne serait pas possible que le budget de cette manifestation soit utilisé sous forme de bons d'achat pour les aînés.

Mme BILLOIR rappelle que le budget de celle-ci est de 1 800 € et que la Commune compte 713 aînés : soit un bon d'achat de 2,52 €.

VII – URBANISME

Rapporteur : M. BONNETON

39 - Motion contre le transfert de compétence PLU

Suite au renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, la loi ALUR (art 136-II de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Ainsi, sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population avant le 31 décembre 2020, la compétence PLU deviendra au 1er janvier 2021 intercommunale.

Ainsi il convient de délibérer pour s'opposer au transfert de compétence en matière de PLU.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

40 - Cession parcelle AH 61

Il avait été décidé lors du Conseil Municipal du 17/12/2015 de céder la parcelle AH 61 à la SARL de l'Orme afin de créer une liaison routière entre la route départementale et le futur lotissement. Le projet a été transféré à la SAS EDMP Hauts de France, dont le siège est situé à Abbeville, 2 rue Leday, le Nouvel Hermitage. La SAS EDMP Hauts de France souhaite se porter acquéreur de cette parcelle dans les mêmes conditions. Une demande de réactualisation du prix a été envoyée au service des domaines le 16/10/2020. Il convient de délibérer pour valider la cession de ces parcelles.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

41 - Cession parcelles ZB 6- 37- 32- 33- 34- 48- 50

Ajourné

42 - Cession parcelle ZE 56

Ajourné

VIII - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20H20.